

audiences publiques à ce sujet. Sans aucun doute, il serait facile d'étendre le processus des tables rondes sur l'environnement pour l'appliquer au secteur forestier à l'échelle nationale; nous avons beaucoup à apprendre du travail que ces groupes ont déjà accompli.

Plusieurs enquêtes ponctuelles ayant aussi porté sur le secteur des forêts, comme celle entreprise par la *Clayoquot Task Force* en Colombie-Britannique, représentent autant d'exemples de mécanismes régionaux mis en place spécifiquement pour régler un différend ou un problème particulier. Le groupe de travail de Colombie-Britannique, notamment, a été mis sur pied pour étudier une controverse portant sur la côte ouest de l'île de Vancouver, afin d'établir si la coupe du bois pouvait être autorisée dans ce secteur et dans quelle mesure.⁽⁵⁴⁾ L'enquête se poursuit et est dirigée conjointement par les ministres de l'Environnement, de l'Industrie et des Forêts et le groupe qui en a été chargé comprenait des représentants du mouvement environnementaliste, des collectivités locales, du district régional, des bandes indiennes et de l'industrie forestière.

D'autres suggestions ont été formulées pour proposer de nouvelles approches nationales dans le secteur forestier, notamment une *commission royale d'enquête sur les forêts du Canada*, un *bureau national de conservation des forêts*, ou un *commissaire national des forêts* qui agirait en quelque sorte comme Vérificateur général des forêts. Toutes ces suggestions ont été mûrement réfléchies et chacune d'elles a, sans aucun doute, ses mérites.

Nous abattons des arbres depuis que le premier Européen s'est installé au Canada. Nous nous trouvons, à l'heure actuelle, dans une période de transition. Maintenant nous plantons aussi des arbres, et nous essayons de reconstituer la forêt. Il nous appartient maintenant de décider comment nous allons gérer et utiliser cette nouvelle forêt puisque nous disposons des moyens voulus à presque tous les égards... Nous sommes maintenant en mesure d'agir. Nous avons les connaissances voulues, et nous sommes en mesure de décider du type d'industrie forestière que nous voulons encourager. Nous pouvons décider des espèces qui seront plantées ainsi que de l'utilisation qui en sera faite. Nous sommes, à cet égard, dans une excellente situation mais cela nous oblige à agir en conséquence.
— J.-A. Bérard, président, Institut canadien de recherches en génie forestier (fascicule 6:32).

Notre Comité est fermement convaincu qu'il revient collectivement aux ministres fédéral et provinciaux des forêts, qui sont, en dernière analyse, les responsables des forêts canadiennes, d'agir comme maîtres d'oeuvre de la *mission visant à instaurer le développement durable des forêts*. Toute autre approche risquerait de donner des résultats qui ne refléteront pas pleinement les retombées *de la consultation, de l'accord général et de l'engagement* nécessaires pour atteindre vraiment les objectifs de la mission. Nous